

VILLE D'AUVERS-SUR-OISE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
--

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Ce débat participe à l'information des élus et permet la transparence vis-à-vis de la population car il est également l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte qui président à la construction du budget de l'année.

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a été instauré en 1992 par la loi ART (Administration Territoriale de la République) et complété en 2015 par l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Il constitue la première étape obligatoire du cycle budgétaire annuel pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat est basé sur le rapport détaillé afférent qui expose les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels à intégrer ou envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est exposé en conseil municipal puis acté par délibération dans les 2 mois précédents l'examen du budget. Il préfigure les priorités du budget 2018 en tenant compte des préoccupations de la Commune et des contraintes liées au contexte économique, aux opportunités et aux contraintes afférentes.

Après avoir défini le contexte national économique et notamment les principales mesures prises par la loi des finances 2018, le présent rapport propose les priorités, en cohérence avec les actions pluriannuelles engagées et les objectifs de moyen terme définis dans le cadre du programme de la majorité municipale.

Table des matières

Contexte national et environnement économique.....	2
Principales mesures de la loi de Finances pour 2018 et de programmation des finances publiques pour 2018-2020.....	3
Les ressources 2018 pour notre commune.....	3
La dotation globale de fonctionnement.....	3
Autres dotations (péréquation verticale au profit des collectivités les moins favorisées).....	3
Produits des services.....	4
Le Fonds de Compensation de la TVA.....	4
Les atténuations de produits.....	4
Les conséquences sur le pilotage financier communal.....	5
L'endettement de la commune est maîtrisé, passant sous la moyenne des communes de la strate.....	6
Les produits de la fiscalité directe.....	7
Les droits de mutation.....	7
La dotation de compensation de la CCSI.....	7
Charges à caractère général (011).....	7
Charges de personnel (012).....	8
Subventions et participations (65).....	9
Les dépenses d'investissement.....	11
Les recettes d'investissement et les subventions pour les projets.....	12
FCTVA.....	12
Les amortissements.....	12
Les subventions.....	12

Contexte national et environnement économique

Source : Note de conjoncture INSEE Décembre 2017

Depuis la fin 2016, l'activité française garde une cadence soutenue (+0,5 à 0,6 % par trimestre) : la croissance annuelle a donc atteint 2,2 % en juillet 2017, renouant avec un rythme qui n'avait pas été observé depuis 2011. Dans la zone euro, le climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans. Les incertitudes politiques et les tentations extrémistes (crise catalane, situation allemande, autrichienne, italienne...) ne semblent pas affecter le moral des entrepreneurs.

De ce fait, la zone euro connaît une croissance relativement homogène. L'environnement mondial est considéré porteur à horizon mi-2018. Le contexte national a été soutenu depuis la présidentielle. Les différents secteurs sont à l'unisson, qu'il s'agisse de l'industrie (où les perspectives générales d'activité atteignent des niveaux inédits depuis 17 ans), des services marchands (qui continuent à bénéficier, entre autres, du retour des touristes), ou de la construction. La croissance serait tirée par la vigueur de la demande globale.

Au niveau international, les situations économiques sont variées. Le Japon semble stimulé par la demande intérieure, tandis que le Royaume-Uni est plombé par le Brexit qui a généré une inflation et une fuite des investisseurs dont une partie s'est tournée vers la France.

Le Chine continue de progresser, tout en montrant des signes alarmants liés à la spéculation immobilière qui laisse présager un risque de bulle au moins aussi impactant que celle liée aux prêts étudiants américains et plus généralement mondiaux. Les économies russe, brésilienne et indienne sont portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation. Elles semblent se relever après deux années de récession, entraînant les importations dans leur sillage.

L'activité est soutenue par un investissement d'autant plus solide que de nombreux investissements indispensables ont été reportés en attente d'une stabilisation et ne peuvent attendre. La zone euro est orientée sur un rythme de 1,9% pour le 1^{er} semestre 2018 (+0,5% par trimestre puis 0,4% sur la fin d'année).

Les ménages devraient bénéficier de revenus d'activité dynamiques. Les attentes en matière de perspective fiscale ne devraient pas obérer leurs investissements. La visibilité apportée sera un facteur déterminant pour éviter des effets d'attentisme préjudiciables. L'économie française devrait continuer de générer environ 100 000 emplois marchands par semestre, tandis que l'emploi non marchand se replierait de nouveau avec la diminution des emplois aidés. L'emploi total progresserait néanmoins plus vite que la population active et le taux de chômage devrait diminuer un peu, à 9,4 % à l'horizon de la prévision (soit -0,1 point sur un an).

À court terme, ce scénario est susceptible d'être affecté par les incertitudes politiques de part et d'autre de l'Atlantique, ainsi que par le comportement de consommation des ménages français qui sera corrélée à la lisibilité de la trajectoire choisie par au niveau national.

Principales mesures de la loi de Finances pour 2018 et de programmation des finances publiques pour 2018-2020

- Le maintien des concours financiers de l'Etat.

Durant quatre années, depuis 2013, et afin de réduire le déficit de l'Etat, les dotations allouées aux Collectivités Locales ont été fortement amputées. En 2018, la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale contribution versée aux collectivités, sera stabilisée, les communes étant incitées à poursuivre volontairement, au même rythme, la compression de leurs dépenses de fonctionnement. La Région voit dès 2018 sa DGF remplacée par le transfert d'une fraction de TVA de la part de l'Etat.

- Un effort de réduction de dépenses demandé aux collectivités

Il est demandé aux Collectivités, par le biais d'un dispositif de contractualisation avec l'Etat, de s'engager à contenir leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de +1,2% par an. Cette mesure devrait générer, d'ici 2022, 13 milliards d'économie.

- La réforme de la taxe d'habitation

D'ici 2020, 80% des ménages bénéficieront du dégrèvement de cette taxe. L'Etat s'est engagé à verser une compensation aux Collectivités dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Cette décision conduit à geler le produit de cette taxe ce qui contraint les équilibres communaux, et réduit encore l'assiette des contribuables participant activement au contrat social. L'exercice devra intégrer la limite constitutionnelle, qui est celle de l'égalité et l'équité devant l'impôt et la nécessaire contribution au projet collectif.

- Modification du calcul de revalorisation des bases

A compter de cette année le calcul est lié au dernier taux de l'inflation annuelle constatée et non plus prévisionnelle (sauf pour les locaux commerciaux). En cas de déflation, le coefficient est maintenu à 1. La base 2018 est donc l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2016 et novembre 2017, à savoir **1,2%**. Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3288590>

Les ressources 2018 pour notre commune

La dotation globale de fonctionnement

Selon les principes inscrits dans la loi de Finances, on peut s'attendre à une reconduction du montant perçu par la ville en 2017 soit une recette de 782 172 €.

Autres dotations (péréquation verticale au profit des collectivités les moins favorisées)

- DSU (Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale) : le nombre de communes éligibles est réduit et Auvers n'est pas éligible

- DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : Auvers est éligible

Elle assure la péréquation de la richesse fiscale entre communes. Elle est constituée d'une part principale basée sur le potentiel financier des communes qui doit être supérieur à 5% au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant et d'une part « majoration » basée sur l'effort fiscal qui doit être supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

- FSRIF (Fond de solidarité Communes de la Région Ile De France)

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) contribue depuis 1991 à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France lorsqu'elles supportent des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Il sera inscrit pour **230 000 € de FSRIF** pour 2018, en stabilité sur le montant 2017.

Produits des services

Il est prévu de rester dans la même dynamique qu'en 2017. Les montants du produit des services seront reconduits, avec toutefois une prudence pour le musée compte-tenu de l'année 2017 qui peut être considérée comme exceptionnelle du fait de la fermeture du château et d'une programmation emblématique sur l'œuvre de Daubigny. Le transfert de l'instruction des permis de construire à la CCSI entraînera la perte du produit compensatoire de 28 000€. Ce montant se retrouve dans la baisse des charges salariales qui incomberont à la CCSI.

Le Fonds de Compensation de la TVA

C'est une dotation destinée à compenser la charge de TVA sur les dépenses structurantes. Jusqu'à 2015, seules les dépenses d'investissement ouvraient droit à une attribution du FCTVA. A compter de l'année 2016, la base a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie ainsi qu'aux dépenses liées au plan Très Haut Débit (THD).

Eu égard aux forts besoins de remise en état des infrastructures concernant le patrimoine et la voirie communale, cette mesure est une opportunité pour soutenir la politique de l'équipe majoritaire qui a pu être intégrée dès l'année 2017.

Compte tenu des dépenses 2017, un montant de **140 000€** de FCTVA contribuant à l'autofinancement sera inscrit au budget primitif 2018.

FCTVA 2018 CA 2017	
Chapitre	Réalisé (avant écritures de fin d'exercice 2017)
20	19 607,88€
21	331 823,28€
23	389 868,68€
Total investissement	741 299,84€
Travaux en régie	119 846,71€
Charges déductibles	
Montant total	861 146,55€
FCTVA 2018	141 262,48€

Les atténuations de produits

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

La péréquation est destinée à réduire la disparité de ressources entre les collectivités territoriales. Il existe deux dispositifs de péréquation :

- La péréquation dite « verticale » versées au travers des dotations de l'Etat,
- La péréquation dite « horizontale » qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à d'autres moins favorisées.

Le FPIC fait partie de la péréquation horizontale et Auvers est soumis à son prélèvement.

Ce fonds ne devrait pas impacter cette année encore le budget de notre Commune, le Conseil communautaire de la CCSI ayant pris l'orientation de tout mettre en œuvre pour prendre en charge la totalité du prélèvement de ses communes membres. Rappelons que ceci est dérogoire et requiert un vote annuel unanime en conseil communautaire.

Le budget primitif s'efforcera cependant de réserver la somme correspondante soit **160 000€** en report de fonctionnement de l'exercice 2017, le temps que la CCSI élabore son budget et confirme la faisabilité de cette orientation pour 2018.

Le prélèvement au titre de la loi SRU

La loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, notamment dans son article 55, impose à certaines communes un quota de 20 % de logements sociaux au regard du nombre de résidences principales.

Ce taux, relevé par la loi du 18 janvier 2013 dite « loi Duflot », est désormais de 25 %.

Certaines dépenses déductibles peuvent réduire le montant du prélèvement, et notamment les subventions foncières permettant l'équilibre des opérations de construction par les bailleurs sociaux. Rappelons que la ville a versé en 2016 une subvention de 90 000€ pour une opération, bloquée depuis janvier 2014 par l'ABF. Ce montant sera déductible en 2018.

Le cadre particulier de l'exercice 2018 conduit la ville à être très lourdement pénalisée par le Préfet de Région au titre de la loi SRU en étant déclarée carencée. Sa pénalité qui était de 85 324,34€ en 2017 sera multipliée par 4, et portée ainsi à 341 297,36€. Compte-tenu des 90 000€ à déduire, le montant net à inscrire au budget, en attente de la notification officielle qui interviendra mi-2018, sera de **251 297,36€**.

Sur le plan de cette décision, la ville a saisi dès le mois de novembre 2017 les services de l'Etat afin de faire reconsidérer cette situation, qui ne tient absolument pas compte de la situation particulière de la ville, de la nécessaire vigilance de l'architecte des bâtiments de France pour la protection de ses paysages, du porté à connaissance de l'Etat ayant gelé les constructions pendant de nombreux mois sur tout le centre-ville, des nombreux risques naturels, et plus généralement de l'incapacité des bailleurs à équilibrer les opérations programmées dans des conditions d'équilibre financier réaliste et à se conformer aux prescriptions architecturales protégeant notre village.

Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sont garants au titre du Ministère de la Culture de la préservation du patrimoine bâti des villes. Tous ont refusé d'accorder des permis aux projets présentés par les bailleurs sociaux depuis 2006. Citons notamment les projets de la rue François Villon, rue du Pois, etc... Ces refus ont été signifiés dès le 21 janvier 2014 à l'équipe municipale précédente. Il est clair que le prix du foncier et la fragilité de notre village, mondialement connu, ne permettent pas aux architectes des bailleurs sociaux de proposer des programmes suffisamment qualitatifs. De ce fait, les permis ne peuvent être accordés. Gageons que le regard des architectes mandatés par le Ministère de la Culture est une protection qui devrait s'imposer au Ministère de la cohésion sociale, qui sait par ailleurs tous les efforts déployés par les auversois en matière d'accueil et de solidarité. Les récents échanges entre l'Etat iranien et la présidence de la République française sont là pour rappeler qu'Auvers n'est pas un village autarcique, insensible à la solidarité.

Les conséquences sur le pilotage financier communal

Nous souhaitons rappeler au titre de ce rapport, notre engagement de campagne relatif aux impôts locaux. Nous maintiendrons cet engagement en 2018, pour la 5^e année consécutive. Ceci nous conduit, comme de nombreuses communes au renforcement de la rigueur et à la recherche de toutes les économies possibles sur le fonctionnement. Nous prévoyons de toucher équitablement les charges de fonctionnement, les dépenses de personnel et les aides octroyées par la commune, de telle façon à ce que chacun soit impliqué pour cet objectif.

Nous sommes engagés en parallèle à mobiliser toutes les forces vives nationales et internationales afin que la situation particulière d'Auvers soit sérieusement examinée par l'Etat. La vision de long terme protégeant ses paysages, exprimée par l'architecte des bâtiments de France au nom du Ministère de la Culture doit être respectée pour toutes les opérations d'urbanisme.

Ainsi, comme nous le faisons depuis 2014, mais avec encore plus de vigilance demandée aux agents, toute dépense et tout engagement seront analysés au regard de leur caractère indispensable ou de leur significativité pour les auversois ou pour l'amélioration de notre patrimoine culturel et paysager.

Des solutions alternatives et innovantes seront recherchées pour chacun des services, acteurs et partenaires de la ville : mutualisation, réemploi de matériels et recherche d'achats d'occasion, chantiers citoyens et mécénat de compétences.

L'endettement de la commune est maîtrisé, passant sous la moyenne des communes de la strate

Au 1^{er} janvier 2018, en intégrant le nouvel emprunt contracté en septembre (320 000 €), l'encours de la dette communale est de 6 433 778 € réparti en 16 emprunts :

- 63 % en catégorie 1A de la Charte Gissler
- 3,39 % en catégorie A4
- 33,61 % en catégorie B1

Ainsi, le ratio d'endettement par habitant continue de baisser au regard des années précédentes. Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette était de 6 498 161€. Il a baissé dans l'année de 74 383€ soit de près de 11€ par habitant, s'approchant de la barre des 900€ par habitant à 913€.

EVOLUTION DE LA DETTE					
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2018	6 433 778,37	328 437,95	258 291,24	0,00	586 729,19
2019	6 121 985,59	318 581,80	245 415,53	0,00	563 997,33
2020	5 804 904,85	323 971,36	232 751,87	0,00	556 723,23
2021	5 482 505,28	329 618,48	219 574,89	0,00	549 193,37
2022	5 154 532,61	335 535,48	206 255,90	0,00	541 791,38
2023	4 803 470,35	382 288,18	192 654,06	0,00	574 942,24
2024	4 421 181,95	375 451,03	177 158,23	0,00	552 609,26
2025	4 045 730,71	368 925,09	161 958,37	0,00	530 883,46
2026	3 676 805,40	315 236,95	147 286,02	0,00	462 522,97
2027	3 361 569,11	300 165,18	134 896,80	0,00	435 061,98
2028	3 061 403,93	280 738,62	123 014,48	0,00	403 753,10
2029	2 777 392,75	276 495,63	111 977,13	0,00	388 472,76
2030	2 500 897,12	280 431,67	100 970,03	0,00	381 401,70
2031	2 220 465,45	284 544,01	89 786,62	0,00	374 330,63
2032	1 935 921,44	288 840,55	78 492,92	0,00	367 333,47
2033	1 686 722,82	251 297,66	66 858,96	0,00	318 156,62
2034	1 427 031,93	218 484,98	57 077,45	0,00	275 562,43
2035	1 208 546,95	219 720,79	48 770,47	0,00	268 491,26
2036	956 159,42	129 505,79	39 124,50	0,00	168 630,29
2037	826 653,63	112 663,95	34 280,37	0,00	146 944,32
2038	713 989,68	112 663,95	29 655,67	0,00	142 319,62
2039	601 325,73	112 663,95	25 030,96	0,00	137 694,91
2040	488 661,78	112 663,95	20 434,36	0,00	133 098,31
2041	375 997,83	112 663,95	15 781,55	0,00	128 445,50
2042	263 333,88	112 663,95	11 156,85	0,00	123 820,80
2043	150 669,99	112 663,95	6 532,14	0,00	119 196,09
2044	38 006,06	25 571,22	1 912,65	0,00	27 483,87
2045	12 434,84	12 434,84	624,07	0,00	13 058,91
					9 272 649,00

Le service de la dette générera un remboursement de capital à hauteur de **328 437,95€** et d'intérêts de **258 291,24€**, hors pertes de change liées aux deux emprunts en francs suisse, que nous proposons d'inscrire pour un montant de **20 000€**.

Il est envisagé de souscrire pour 2018 un **nouvel emprunt à hauteur de 350 000 €**, afin de permettre les investissements nécessaires à la réalisation de la médiathèque, mais aussi le suivi du plan de requalification de voiries, ainsi que la modernisation des matériels permettant aux agents de délivrer le meilleur service aux auversois.

En termes de perspectives pluriannuelles, la Ville poursuivra sa politique de maîtrise de la dette, la capacité d'emprunt annuelle sera assise sur le taux d'endettement moyen des communes de la strate, ce qui s'approche d'une capacité d'emprunt d'environ 350 000 € par an. Toute opportunité de désendettement sera saisie comme cela a été le cas depuis 2014.

Les produits de la fiscalité directe

L'équipe majoritaire propose, comme son programme l'a défini, de **reconduire pour l'année 2018 les taux d'imposition de 2013 pour les trois taxes**. Rappelons que la contribution foncière des entreprises est en diminution depuis 2016, date de l'intégration de la ville d'Auvers à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI), moins fortement imposée que la communauté CCVOI, qui était le périmètre en vigueur jusqu'au 31/12/2015.

La revalorisation des valeurs locatives basée sur l'inflation sur 1 an (*cf. ante*) est la base du calcul du produit fiscal communal, qui devrait atteindre en 2018 : **3 814 748 €**.

Les droits de mutation

Les produits des droits de mutation ont atteint 336 996€ pour notre commune en 2017 alors qu'ils avaient atteint une somme de 420 314,60€ sur le CA 2016.

Les demandes d'intention d'aliéné (DIA) enregistrées en ce début d'année démontrent un niveau de transactions dynamique similaire à celui de l'année 2017.

Compte tenu des tendances concernant le marché immobilier, nous proposerons, sauf élément nouveau d'ici au vote du budget, d'inscrire **350 000€** de recettes au BP 2018.

La dotation de compensation de la CCSI

Afin de définir la nouvelle CLECT, l'analyse de la situation de l'office du tourisme a commencé à l'automne pour la CCSI, après le vote du compte de gestion et l'arrêté des comptes de l'office. Ceci a rendu impossible de « CLECTer » ce service transféré dès le 1^{er} janvier 2017. En effet, l'administration, requiert un vote qualifié intervenant trois mois avant la fin de l'exercice. Les élus communautaires ont profité de cette opportunité de décalage pour se donner quelques mois afin de disposer de l'analyse la plus robuste possible concernant ce service et ce transfert.

De ce fait, l'attribution de compensation versée par la CCSI à la commune en 2017 est identique à celle de 2016, mais une inscription de charge à verser sera faite à hauteur de 20 000€ (en diminution par rapport au montant de 25000€ initialement prévu. Un montant de **20 000€** sera inscrit en diminution de la dotation de compensation annuelle 2018, en attente de la finalisation des calculs pour la CLECT.

Charges à caractère général (011)

Second poste de dépenses incontournables, les charges de fonctionnement regroupent l'entretien courant des bâtiments et les nombreuses réparations des bâtiments dégradés, la voirie communale, l'entretien et la rénovation des écoles, du musée, des lieux d'accueil du public, l'aménagement des espaces verts, les fluides, le ménage et les fournitures...

Un effort particulier sera demandé compte-tenu du contexte imposé à la ville pour les trois années à venir. Les pistes envisagées pour cette optimisation des coûts, sont la mutualisation des achats (groupement de commandes, opportunités de mutualisation avec la CCSI), le recours à la régie et aux chantiers citoyens, et l'accentuation de la mise en concurrence des prestataires dans le respect des règles de la commande publique. Les dépenses de fonctionnement non récurrentes intervenues en 2017, et concernant principalement l'opération Simone le Danois, le remplacement et la sécurisation des feux du centre-ville, les opérations d'amélioration et de mise en accessibilité de la voirie à proximité du cabinet médical, et les candélabres de la rue François Villon seront retirées des objectifs fixés au BP de fonctionnement. Les chantiers en régie seront imputés pour un montant prévisionnel de 100K€ environ, montant qui sera précisé selon les opérations retenues suite au débat qui aura lieu suite à ce rapport.

Charges de personnel (012)

Le budget 2017 a été impacté par :

- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière (évolution du point d'indice au 1er février 2017), l'augmentation des cotisations retraite ;
- La mise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) pour les agents de catégorie A et C au 1er janvier 2017 ;
- Le glissement vieillesse de Technicité (GVT) qui se traduit par la mise en place d'un cadencement unique sur les avancements d'échelon, l'application d'une fraction des primes en point d'indice avec un impact sur les cotisations sociales et les charges patronales, et des revalorisations indiciaires des cadres d'emploi. Ces mesures se sont cumulées avec une augmentation des cotisations retraite CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), passées de 30,60 % à 30,65 %. Les cotisations de l'IRCANTEC (régime complémentaire des agents non titulaires), passées de 4,08 % à 4,20 % pour la tranche A et de 12,358 % à 12,55 % pour la tranche B.

L'exercice 2017 a été l'occasion d'un travail rapproché, sur un rythme hebdomadaire, en lien avec les responsables de services, permettant de structurer au mieux les besoins en ressources humaines et en agents pour le service public.

La réalisation 2017 sera en retrait de près de 100K€ sur le budget primitif. Ceci est en cohérence avec les orientations 2018, qui avaient pris en compte le transfert du tourisme à la CCSI, mais laissé des marges de manœuvre permettant, s'il cela avait nécessaire, de recruter des agents ou des cadres. Le montant lié au poste du DGS avait notamment été laissé inscrit au budget, ce que la réalisation du compte administratif 2017 démontrera. En complément, depuis septembre 2017, la nouvelle organisation scolaire mobilise moins de personnel. Le surcoût lié aux rythmes scolaires imposés en début de mandat ne plombera plus à terme les comptes de la commune. Cette organisation validée par un vote des conseils d'école permet un retour à la normale pour les enfants, les familles, les professeurs et pour la ville. Une partie des dépenses économisées a été fléchée dès septembre 2017 vers des animations culturelles qualitatives dont bénéficient tous les enfants scolarisés à Auvers.

Les départs en 2017 s'expliquent en particulier par la fin de certains contrats (agents d'entretien et agents d'animation avec la fin des NAPS) ainsi que par le transfert vers la CCSI de tous les personnels de l'Office du Tourisme. Ces départs n'ont pas été remplacés, le service ayant évolué (rythmes scolaires, organisation du ménage) ou ayant été transféré.

Les services de la ville fonctionnent sur une base de 35 heures par semaine. Les cycles de travail ont fait l'objet d'études, et ont été adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers (permanence du lundi soir en plus de celle du samedi matin).

De plus, afin de limiter le recours aux heures supplémentaires, l'annualisation du temps de travail a été étendue aux services le permettant (agents d'animation, agents d'entretien). Cette réorganisation a permis d'adapter le cycle du travail aux fluctuations périodiques d'activité et de réduire la pénibilité du travail pour les agents de la Ville tout en constituant un vecteur d'économies.

Ce pilotage a été bénéfique pour tous. Il a permis d'utiliser une partie des économies pour financer des formations, des logiciels et des améliorations sur le service public, comme l'éclairage public basse consommation de la rue François Villon (DM n°2).

Nous souhaitons en 2018 poursuivre la modernisation des outils de travail des agents et à la formation des agents qui nous ont rejoint ou qui souhaitent s'engager pour le service public, en cohérence avec les orientations pour lesquelles notre équipe a été élue.

Dans la continuité de la politique suivie en 2017, les dépenses de personnel devront être contenues tout en conservant la même qualité de services proposés aux administrés.

La masse salariale 2018 sera impactée par les dépenses liées aux mesures nationales, notamment la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) permettant de valoriser les postes et les

agents et de renforcer l'équité de traitement ; mais aussi la continuité progressive du PPCR de 2016 à 2020, avec l'impact en année pleine de la revalorisation de la valeur du point d'indice de 2017, et l'augmentation des cotisations retraite.

L'amélioration des conditions de travail sera également poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention. Ainsi, les efforts d'organisation des services en lien avec les besoins des auversois seront poursuivis en 2018. L'équipe municipale sera aidée par la mise en place d'une direction des services qui agit en appui des réunions hebdomadaires de responsables de pôles initiées en février 2017 par Mme le Maire.

Etat des lieux concernant le tableau des emplois ville

Grade ou emplois	Emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2016	Emplois permanents prévisionnels 2018
Filière administrative	26	26
Directeur général des services	1	1
Attaché	4	3
Rédacteur principal de 1ère classe	4	3
Rédacteur principal de 2ème classe	1	1
Rédacteur	2	3
Adjoint Administratif principal de 2ème classe (1)	0	4
Adjoint Administratif	14	11
Filière technique	45	40
Technicien principal de 1ère classe	2	1
Agent de maîtrise principal	3	3
Agent de maîtrise	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe (1)	1	2
Adjoint technique	37	32
Filière sociale	8	8
ATSEM principal de 2ème classe (1)	1	8
ATSEM de 1ère classe	7	0
Filière culturelle	8	7
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	8	7
Filière animation	34	27
Animateur principal de 2ème classe	1	1
Animateur	2	2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe (1)	0	1
Adjoint d'animation	31	23
Filière sportive	1	0
Opérateur principal des APS	1	0
Filière police	1	1
Chef de police	1	0
ASVP	0	1
Autres	19	3
Collaborateur de Cabinet	1	1
Apprenti	2	1
Contrats d'avenir/CAE/CUI	6	1
Guides Tourisme	10	Transférés
TOTAL	142	112

(1) PPCR au 1er janvier 2017

Compte-tenu de ces orientations, la masse salariale sera budgétée en 2018 dans la limite de **3 900 000€**.

Subventions et participations (65)

Le soutien au milieu associatif continuera d'être défini et calibré après analyse du besoin et de l'état financier pluriannuel qui est transmis en appui de chaque demande de subvention. La bonne santé financière de la plupart des associations les a conduites à être de plus en plus autonomes dans leur fonctionnement et à formuler des demandes sur projets précis ou investissements. Ceci était le but du

dialogue engagé depuis le début du mandat visant à sensibiliser les président-e-s d'association à l'équilibre de leur fonctionnement dans la durée, seule méthode gestion garantissant leur pérennité.

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) qui permet de soutenir les Auversois les plus fragiles sera particulièrement écouté dans ses besoins. Il est envisagé de monter une nouvelle fois sa dotation de 37 000 € à **40 000€**. Par ailleurs, le CCAS a mis en place un partenariat avec une association caritative, qui envisage d'aider au départ en vacances des enfants défavorisés, en complément de l'aide CAF, ceci à hauteur d'environ 2 000€.

Les dépenses d'investissement

La capacité financière de la Commune au regard de la conjoncture économique environnante et avec l'appui de nombreux partenaires (Etat, Région, département, privés) nous permet d'envisager, pour cette année 2018, de finir le bouclage du financement des opérations emblématiques inscrites dans la programmation arrêtée les années précédentes : toiture de l'Eglise, belvédère d'Entrée de ville et tourisme innovant, médiathèque du parc Van Gogh.

Le plan ADAP de la ville est suivi avec agilité, toutes les opérations prévues sont en avance de phase. Cette politique est permise par les nombreuses opérations de restaurations menées en chantier citoyen depuis 2014 : Musée, Gymnase Bozon, Ecole Vavasseur, Aulnaies maternelle, Aulnaies primaire, Chaponval, pôle Solidarité. Mais aussi grâce à des chantiers complexes comme celui de la rénovation et mise en accessibilité de la Mairie principale. Les nouveaux chantiers structurants comme celui de la médiathèque intégreront ces réglementations ainsi que celles sur les impacts environnementaux dès la conception.

Sont par ailleurs projetées, les opérations ci-dessous, selon une liste non limitative qui sera arrêtée après les échanges issus du débat suivant ce rapport au Conseil Municipal :

Les dépenses indispensables pour permettre l'amélioration structurelle des services sont les suivantes :

La rénovation des véhicules de travail permettant aux services techniques de mieux travailler

La poursuite de l'amélioration de l'installation et du matériel des cantines scolaires

L'amélioration de la protection passive des bâtiments communaux dans une perspective pluriannuelle (alarmes, PPMS des écoles, serrures électroniques ciblées sur les lieux sensibles, vidéoprotection)

L'amélioration des outils et logiciels informatiques, tant au niveau de serveurs, des logiciels métier (urbanisme, comptabilité, traçabilité) que des interfaces numériques pour les usagers, en particulier avec la montée en puissance du portail famille et la fiabilisation du comptage des enfants présents et de la transmission des feuilles de présence grâce au numérique.

Les dépenses d'amélioration que nous jugeons prioritaires sont les suivantes :

La poursuite du plan de requalification des voiries communales à un rythme soutenable

L'accompagnement sur le volet éclairage public des opérations de voiries, en visant à chaque fois le déploiement de candélabres avec ampoules LED (Light Emitting Diode)

La rénovation de la piste d'athlétisme

La finalisation de la rénovation des écoles via les chantiers citoyens et le travail en régie

La restauration du presbytère en chantier en régie

La préparation du plan pluriannuel d'amélioration de la signalétique et du mobilier urbain

Les recettes d'investissement et les subventions pour les projets

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par les ressources propres et les subventions.

Comme les années précédentes, nous respecterons la règle de base budgétaire couvrant le remboursement annuel du capital des emprunts grâce aux ressources propres de la Collectivité.

Malgré la pénalité SRU, nous nous efforcerons de continuer à couvrir par un virement spécifique de la section de fonctionnement ce remboursement en capital. Ceci permettra au FCTVA et aux écritures d'ordre liées aux amortissements des biens investis de soutenir l'investissement en couvrant respectivement les besoins d'avance de TVA sur les investissements et une partie du renouvellement de matériels et outils de travail.

FCTVA

Compte tenu des résultats du CA provisoire 2017 présenté au début de ce rapport, il peut être envisagé d'inscrire au budget 2018 une recette de 140 000€.

Les amortissements

Leur montant dépend des immobilisations acquises les années précédentes. Ils s'inscrivent en opération d'ordre : en recette à la section d'investissement et en dépenses à la section de fonctionnement.

Un montant de 125 597€ est à prévoir pour 2018, compte-tenu des durées et règles délibérées en 2017 par le Conseil Municipal.

En première approche, et avant échange avec la trésorerie sur ces écritures d'ordre, un montant de 130 000€ sera inscrit au BP 2018

Les subventions

Si certains projets d'investissement (études, travaux, réparations...) peuvent bénéficier de subventions, il convient de noter que celles-ci sont de plus en plus difficiles à obtenir des Collectivités et de l'Etat. Notons également que les participations au financement ne peuvent être supérieures à 80 % du montant hors taxe des travaux. *Cette règle ne s'applique pas aux opérations réalisées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine.*

Les principales opérations emblématiques sont déjà subventionnées sur leur totalité ou partiellement (belvédère d'entrée de ville, toit de l'église et médiathèque). Les subventions complémentaires seront recherchées dans le cadre des dispositifs prévus (patrimoine, culture, contrat de ruralité).

Des dossiers seront montés et des demandes seront effectuées auprès des différents acteurs, principalement :

- L'Etat notamment au travers du contrat de ruralité via la CCSI pour compléter les financements relatifs à la médiathèque, la DRAC pour accompagner les opérations de l'Eglise et plus généralement les opérations à caractère culturel. La DETR ainsi que le FTR seront ciblés sur les aménagements culturels améliorant la qualité de vie et l'attractivité de la ville
- La Région, engagée pour le Belvédère et la Médiathèque
- Le Conseil Départemental, engagée pour le Belvédère et la Médiathèque
- Le [SMDEGTVO – Syndicat mixte départemental d'électricité du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise](#)

Enfin le Département et la Communauté de communes seront sensibilisés pour intervenir en investissements dans le cadre de leurs compétences respectives : voirie départementale et intercommunale, connexion haut-débit, vidéoprotection, aménagements touristiques...

